



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 11 janvier 2021, à 19 h 30, par visioconférence, tel que décrété par Santé Canada et le gouvernement du Québec à la suite de la pandémie de la COVID-19. La séance sera diffusée sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca)

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Douglas Beard	-	conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière	-	conseiller siège n° 3
Mme Suzanne Dandurand	-	conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen	-	conseiller siège n° 6

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Est absent : monsieur Éric Provencher - conseiller siège n° 1

A quitté la séance régulière à 19 h 50, monsieur Christian Girardin - conseiller siège n° 4

#### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

#### 739-01-2021 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Girardin  
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

##### 1 Ouverture de la séance

##### 2 Adoption de l'ordre du jour

##### 3 Adoption des procès-verbaux

3,1 Adoption de procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

3,2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020

##### 4 Communiqués et correspondances

##### 5 Administration et finances

5,1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour décembre 2020

5,2 Défaut au droit de retrait au règlement MRC-689 X - Subvention CDC

5,3 MOTION - Modalités des paiements des taxes foncières Municipales et des compensations pour l'exercice financier 2021 au règlement 612-2

5,4 Nomination des maires suppléants pour 2021

5,5 Renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale et secrétaire-trésorière

5,6 Infotech - Contrat de soutien 2021 option régulière

5,7 Libertelevision proposition tableau extérieur

5,8 Renouvellement Assurance de risques Ultima année 2021

5,9 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2021



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 5,10 Programme EÉC 2021 / autorisation de signature à la directrice générale
- 6 **Sécurité publique**
  - 6,1 Rapport du directeur du service incendie
- 7 **Travaux publics**
  - 7,1 Rapport du directeur des travaux publics
- 8 **Hygiène du milieu**
  - 8,1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 9 **Aménagement et urbanisme**
  - 9,1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
  - 9,2 Mise à jour du tableau des fosses septiques non conformes
  - 9,3 Motion règlement # 547-12 Zonage
  - 9,4 Adoption du règlement N° 547-12 Zonage
  - 9,5 Motion règlement # 498-1 sur les Animaux
  - 9,6 Adoption du règlement N° 498-1 sur les Animaux
- 10 **Loisirs et culture**
  - 10,1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel
- 11 **Sujets divers et Varia**
  - 11,1 Prochaine réunion régulière, le 1<sup>er</sup> février 2021, 19 h 30
- 12 **Rapport des élus**
- 13 **Période de questions**
- 14 **Levée de la séance**

**Adoptée**

### 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### 740-01-2021 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand  
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'approuver** le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020, tel que rédigé.

**Adoptée**

#### 741-01-2021 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand  
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'approuver** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tel que rédigé.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 742-01-2021 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2020.

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand  
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<b>Revenus</b>	<b>580 297,71 \$</b>
Taxes 2019	8 332,40 \$
Taxes 2020	19 960,34 \$
Cession de lot	100,00 \$
Revenus d'intérêts	1 696,81 \$
Mutation immobilières	1 248,93 \$
Entraide incendies	4 508,91 \$
Subvention Fonds des petites collectivités	9 036,12 \$
Subvention entretien des routes	447 771,00 \$
Aide en contexte de pandémie	54 539,00 \$
Redevance matières résiduelles -Fonds vert	14 359,99 \$
Remboursement congrès	638,11 \$
Permis et dérogation	490,00 \$
Droit des carrières / sablières	17 476,60 \$
Revenus divers	139,50 \$
<b>Dépenses</b>	<b>112 453,96 \$</b>
Rémunération régulière	37 556,11 \$
Rémunération incendie	11 290,72 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	49 102,66 \$
Factures à payer	14 504,47 \$

**Adoptée**

#### 743-01-2021 5.2. DÉFAUT AU DROIT DE RETRAIT AU RÈGLEMENT MRC-689 X – SUBVENTION CDC

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution portant le numéro 710-12-2020, signifiant le retrait au règlement MRC – 689 PARTI X – Subvention CDC, n'est pas arrivée à la MRC de Drummond avant le 9 décembre 2020 et de ce fait est rejetée par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, refuse à chaque année cette quote-part pour laquelle elle n'utilise pas les services;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière  
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait parvenir par courrier enregistré un avis du retrait au règlement de la MRC portant sur la subvention CDC pour les années à venir et ce, jusqu'en l'an 2025;

**QUE** par cette résolution, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, n'aura pas à faire parvenir à chaque année son retrait à ce service;

**QUE** la MRC de Drummond devra en prendre note et appliquer le retrait à ces minutes jusqu'en 2025 en ce qui concerne la participation à cette quote-part par la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

**Adoptée**

**744-01-2021 5.3. MOTION – MODALITÉS DES PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 AU RÈGLEMENT 612-2**

**ATTENDU** que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'exercice financier 2021;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière

**QU'**un avis de motion est déposé concernant le règlement 612-2 intitulé : *Modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2021*;

**QUE** le règlement 612-2 est déposé sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour consultation et afin de recevoir les questions des citoyens (par courriel ou par télécopie) avant son adoption, c'est-à-dire au plus tard le 29 janvier 2021 midi (heure cellulaire de la directrice générale).

**Adoptée**

**745-01-2021 5.4. NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer les maires suppléants pour l'année 2021 en cas d'empêchement ou de vacances de la mairesse;

Sur proposition de monsieur Douglas Beard  
Appuyée par monsieur Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** nommer les conseillers suivants à titre de maires suppléants pour une période de deux mois chacun :

- M. Éric Provencher pour les mois de janvier et février 2021;
- M. Douglas Beard pour les mois de mars et avril 2021;
- M. Simon Lauzière pour les mois de mai et juin 2021;
- M. Christian Girardin pour les mois de juillet et août 2021 ;
- Mme Suzanne Dandurand pour les mois de septembre et octobre 2021;
- M. Jean-François De Plaen pour les mois de novembre et décembre 2021;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substituts de la mairesse au Conseil de la MRC, conformément à l'article 210.24, alinéa 4 de la *Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités*;

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 746-01-2021 5.5. **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») offre différents services et formations à ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière en est membre et que son adhésion doit être renouvelée pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession de directeur général municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de renouvellement s'élève à un montant de 495 \$ et l'assurance membre à 390 \$, plus les taxes applicables;

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand  
Appuyée par monsieur Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion et l'assurance membre de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'ADMQ au montant de 885 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 885 \$, plus les taxes applicables pour lesdits renouvellements d'adhésion et d'assurance membre.

**Adoptée**

### 747-01-2021 5.6. **INFOTECH – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité utilise le logiciel *SYGEM* de l'entreprise Infotech pour la gestion de ses affaires municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de services de la Municipalité avec l'entreprise Infotech arrive à échéance et doit être renouvelé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Infotech offre à la Municipalité de renouveler une entente de services au montant de 6 355 \$, plus les taxes applicables;

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand  
Appuyée par monsieur Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** renouveler le contrat de service avec la compagnie Infotech, fournisseur de logiciels municipaux;

**QUE** le contrat soit signé à tarif fixe de 6 355 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer ledit contrat de services;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 6 355 \$, plus les taxes applicables, découlant dudit contrat.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 748-01-2021 5.7. LIBERTEVISION / TABLEAU EXTÉRIEUR

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau d'affichage actuel est désuet et demande des réparations plus dispendieuses qu'un nouvel achat;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand  
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la proposition de Libertelevision numéro 1033140A est déposée devant ce Conseil;

**QUE** le système sera hybride de type TB6 avec Wifi, facilitant l'usage en tout lieu;

**QUE** l'hébergement est de 20 \$ mensuel facturé une fois l'an pour un total de 240 \$;

**QUE** le coût total excluant l'hébergement est de 1 741.50 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 1981.50 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

### 749-01-2021 5.8. ASSURANCE RISQUES ULTIMA / RENOUELEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance de la police Ultima pour la protection des biens et la gestion des risques de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est à échéance;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière  
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la police d'assurance MMQP-03-049005 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 soit renouvelée au coût de 30 818 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de renouvellement.

**Adoptée**

### 750-01-2021 5.9. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand  
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** déclarer que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

**Adoptée**

### 751-01-2021 5.10. PROGRAMME EÉC 2021 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Sur proposition de monsieur Simon Lauzière  
Appuyée par monsieur Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'**autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la demande de subvention d'Emplois été Canada 2021, dans le cadre du recrutement de personnel pour le camp de jour.

**Adoptée.**

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de décembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 7. TRAVAUX PUBLICS

#### 7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de décembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020				
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89	11.30	-4.59	↓
SEPTEMBRE	10,65	10.75	0.10	↑
OCTOBRE	10.99	11.73	0.74	↑
NOVEMBRE	10.31	11.18	0.87	↑
DÉCEMBRE	10.17	16.48	6.31	↑
TOTAL	134.78	149.48	14.40	↑
SITE D'ENFOUISSEMENT 2020				
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	-1.59	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32	44.79	-12.53	↓
SEPTEMBRE	45,20	62.24	17.04	↑
OCTOBRE	97.63	68.37	29.26	↓
NOVEMBRE	40.54	40.40	.14	↓
DÉCEMBRE	30.84	35.90	-5.06	↑
TOTAL	583.23	566.28	30.33	↓



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport mensuel du mois de décembre 2020, des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

#### 9.2. MISE À JOUR DU TABLEAU DES FOSSES SEPTIQUES NON-CONFORMES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport annuel de la mise à jour des fosses septiques non-conformes, selon le rapport de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à la fin du mois de décembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

#### 752-01-2021 9.3. MOTION – RÈGLEMENT 547-12 ZONAGE

##### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 547 DE ZONAGE

**ATTENDU QU'**une **MOTION** est présentée par monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu unanimement par les membres présents,

**QUE** la **motion** du règlement N° 547-12 est déposée devant le Conseil;

**QUE** le Conseil est informé des faits suivants;

1. Le règlement N° 548-12 porte le titre de *Règlement modifiant le Règlement 547 sur le Zonage*;
2. Le règlement sur le Zonage est modifié en y ajoutant l'usage chatterie au même titre que les chenils;
3. Le règlement sur le Zonage est modifié en permettant les chatteries dans la zone Id-5, sous réserve de certaines restrictions quant à la cohabitation, la sécurité et la salubrité;

**Adoptée**

#### 753-01-2021 9.4. RÈGLEMENT N° 547-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de modifier la réglementation en vigueur pour permettre les chatteries dans la zone Id-5, sous réserve de certaines restrictions quant à la cohabitation, la sécurité et la salubrité;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 11 janvier 2021 à l'effet du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue ce qui suit:

### ARTICLE 1 Titre et préambule

Le présent règlement porte le titre « **Règlement modifiant le règlement de zonage** » et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

### ARTICLE 2 Modifications

- 2.1. L'article 9 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les définitions, est modifié comme suit :
  - a) En ajoutant la définition de « chatterie » suivante :  
Lieu ou établissement de vente, d'élevage, de dressage, de pension, de toilettage ou autres endroits où sont gardés plus de cinq (5) chats âgés de plus de quatre (4) mois ».
- 2.2. L'article 117, paragraphe 5 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant le groupe Agricole (A) est modifié comme suit :
  - b) En ajoutant : de façon limitative un chenil *et une chatterie (A5)*;
- 2.3. L'annexe VII de ce règlement de zonage # 547-12 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant la grille des usages et normes d'implantation par zone, est modifiée comme suit :
  - a) En ajoutant à la ligne Chenil (A5) du groupe des usages Agricole « A » les mots « et chatterie »;
  - b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « Id-5 » et à la ligne « Chenil et chatterie », l'expression « X20 » autorisant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions de la note 20;
  - c) En ajoutant dans la section « Notes se rapportant à la grille des usages permis par zone », une note 20 qui se lit comme suit :  
« 20 – Chatterie seulement, le chenil est interdit ».

### ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée**

#### 754-01-2021 9.5. MOTION – RÈGLEMENT #498-1 SUR LES ANIMAUX

**ATTENDU QU'**une **MOTION** est présentée  
par monsieur Simon Lauzière

Et résolu unanimement par les membres présents,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QUE** la **motion** du règlement N° 498-1, est déposée et que le Conseil est informé des faits suivants :

1. Le règlement N° 498-1 porte le titre de *Règlement modifiant le Règlement 498 sur les Animaux*;
2. Le règlement sur les animaux est modifié en y ajoutant l'usage chatterie au même titre que les chenils;
3. Le règlement sur les animaux est modifié en y précisant certaines normes de salubrité, de nombre et de sécurité pour les chenils et chatteries;

**Adoptée**

### 755-01-2021 9.6. **RÈGLEMENT 498-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 498 SUR LES ANIMAUX**

**ATTENDU QUE** le Conseil Municipal réglemente les animaux sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite ajuster le règlement sur les animaux en y ajoutant l'usage "chatterie" au même titre que les chenils;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite ajuster le règlement sur les animaux en y précisant certaines normes de salubrité, de nombre et de sécurité pour les chenils et les chatteries;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 11 janvier 2021 à l'effet du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen  
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 Titre et préambule**

Le présent règlement porte le titre « **Règlement modifiant le règlement sur les animaux** » et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 Modifications**

- 2.1. L'article 7 de ce règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les animaleries, est modifié comme suit :

Les articles 4 à 6 ne s'appliquent pas aux exploitants d'animalerie ni aux chenils *et chatteries*.

- 2.2. L'article 14.1, 3<sup>e</sup> paragraphe de ce règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant le nombre maximum, est modifié comme suit :

Cet article ne s'applique pas aux détenteurs de permis de chenils *et de chatteries*, ni aux animaleries ni aux propriétaires de chiens de traîneaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 2.3. L'article 14.2, 3<sup>e</sup> paragraphe de ce règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les exceptions, est modifié comme suit :

L'article précédant ne s'applique pas si une chienne ou une chatte met bas. Les rejets peuvent être gardés pour une période maximale de trois (3) mois *pour les chiens et de quatre (4) mois pour les chats.*

- 2.4. L'article 15.0.1, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant la cohabitation et la santé animale en zone agricole, est ajouté :

Les chenils et les chatteries sont autorisés uniquement dans les zones agricoles identifiées au plan de zonage et à la grille de spécification.

- 2.5. L'article 15.0.2, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant le nombre, est ajouté :

Tout chenil ne peut avoir plus de quinze (15) chiens de trois (3) mois et plus et toute chatterie ne peut avoir plus de quinze (15) chats de quatre (4) mois et plus.

- 2.6. L'article 15.0.3, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les enclos intérieurs, est ajouté :

Les enclos intérieurs doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- A. Chaque enclos intérieur doit avoir une superficie conforme aux exigences du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- B. Les cloisons ceinturant les enclos intérieurs doivent avoir une hauteur totale minimale de 1,80 mètre;
- C. Les cloisons ceinturant les enclos intérieurs doivent être opaques et recouverts d'un revêtement non poreux, afin d'en faciliter le lavage et l'entretien sur une hauteur de 1,20 mètre;
- D. Chaque enclos intérieur doit être muni d'une porte. Celle-ci doit être pourvue d'un grillage ou d'un vitrage permettant de dégager un champ de vision aux animaux;
- E. Chaque enclos intérieur doit être muni d'un loquet empêchant l'ouverture de la porte depuis l'intérieur de celui-ci;
- F. Chaque enclos intérieur doit être pourvu d'une aire de repos aménagée avec un matériau souple assurant le confort de l'animal;
- G. Chaque enclos et chaque pièce contenant des enclos doivent être munis d'une unité de ventilation, permettant suffisamment de changement d'air à l'heure, afin d'éviter l'émanation d'odeurs à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment où sont gardés les animaux.

- 2.7. L'article 15.0.4, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les cages, est ajouté :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Les cages doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- A. Les dimensions des cages doivent être proportionnelles à la taille et à l'espèce de l'animal, le tout conformément aux exigences du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- B. Tout équipement conçu pour le transport des animaux n'est pas considéré comme une cage.

- 2.8. L'article 15.0.5, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les aires d'exercice pour chien, est ajouté :

Les aires d'exercice pour chien doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- A. L'aire d'exercice doit être située à l'extérieur de tout bâtiment et être localisée en cour arrière ou latérale du bâtiment principal;
- B. L'aire d'exercice doit être ceinturée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 mètre et d'une hauteur maximale de 2 mètres;
- C. L'aire d'exercice où des chiens laissés en liberté ne peut être située :
  - C.1 À moins de 200 mètres de toute habitation voisine et à quinze (15) mètres de toute limite du terrain;
  - C.2 À moins de 30 mètres de tout puits, prise d'eau, toute limite des hautes eaux et de tout lac ou cours d'eau.

- 2.9. L'article 15.0.6, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant l'hygiène, est ajouté :

Les exigences relatives à l'hygiène des bâtiments et des aires d'exercice sont les suivantes :

- A. Les excréments doivent être vidangés quotidiennement et les bâtiments doivent être désinfectés de façon régulière;
- B. Si le nombre de bacs à ordures et leur poids excèdent l'autorisation émise par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, l'exploitant du chenil ou de la chatterie acquittera les frais de surcharge;
- C. Aucun résidu d'excréments, de litières ou autres ne peuvent être déposés dans les bacs de recyclage;
- D. Le bâtiment ainsi que l'aire d'exercice doivent être maintenus dans des conditions de salubrité. Les conditions seront considérées insalubres lorsque les lieux présenteront une accumulation de matière fécale, la présence d'odeur nauséabonde et/ou la présence de rongeur et/ou d'insecte pouvant mettre en danger la santé de l'animal.

- 2.10. L'article 15.0.7, du règlement sur les animaux # 498 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant les permis, est ajouté :

Les permis à émettre annuellement par les autorités municipales (s'il y a lieu), provinciales et fédérales doivent être en règle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée**

#### 10. LOISIRS ET CULTURE

##### 10.1. BIBLIOTHÈQUE FERMÉE EN RAISON DE LA COVID-19. AUCUN RAPPORT

#### 11. SUJETS DIVERS ET VARIA

##### 11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal sera en visioconférence à moins que la situation pandémique soit terminée. Dans ce cas elle aura lieu le **1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

#### 12. RAPPORT DES ÉLUS

#### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens sont invités à déposer les questions relatives à cette séance sur le site Web municipal au [www.saintfelixdekingsey.ca](http://www.saintfelixdekingsey.ca) sans tarder.

#### 756-01-2021 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance, en visioconférence, soit levée à 20 h 35

**QUE** la publication de cette séance régulière sera déposée sur le site Web de la Municipalité aussitôt que possible.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Mme Thérèse Francoeur, AMA  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Pigeon  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 1<sup>er</sup> février 2021.